

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 54 DU 23 MARS 2016 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS RESPONSABLES DU MINISTERE PUBLIC**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour ;

Vu la Loi n° 1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême ;

Vu la Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu le Décret n° 100/122 du 28 novembre 2005 portant Organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le Décret n° 100/140 du 09 juin 2014 portant Création d'une Cour d'Appel à Bururi ;

Vu le Décret n° 100/201 du 18 juin 2015 portant Création d'un Tribunal de Grande Instance et de son Parquet de Rumonge ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

Sur proposition du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Substitut Général près la Cour Suprême :

Monsieur Isaac KUBWAYO.

Article 2 : Est nommé Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi :

Monsieur Salomon NIBIGIRA.

Article 3 : Sont nommés :

- Procureur de la République en Province de Bujumbura :

Monsieur Patrice NIYONZIMA ;

- Procureur de la République à Ngozi :

Madame Désirée BIZIMANA ;

- Procureur de la République à Kayanza :

Monsieur Ernest NDUWIMANA ;

- Procureur de la République à Gitega :

Monsieur Rénovat MANIRAMPA ;

- Procureur de la République à Rutana :

Monsieur Ferdinand BIGIRINDAVYI ;

- Procureur de la République à Rumonge :

Madame Donathe NIYONSABA ;

- Procureur de la République à Bubanza :

Monsieur Richard NDAYISABA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

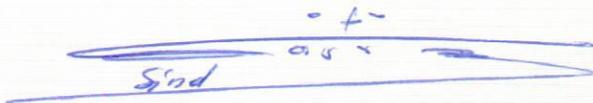
Fait à Bujumbura, le 23 mars 2016,

Pierre NKURUNZIZA.



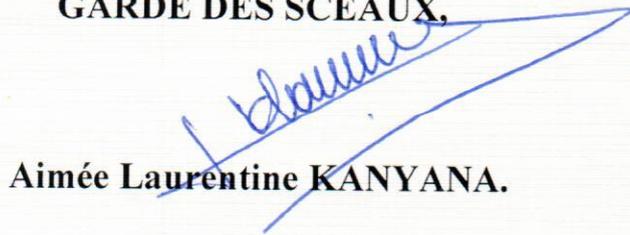
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET
GARDE DES SCEAUX,



Aimée Laurentine KANYANA.